



34310

Téléphone : 04 67 89 41 46
Adresse mail : contact@mairie-cruzy.fr

A Cruzy, le 10/04/2025

Chers Cruzyates,

Depuis plus de quinze ans, le Conseil Départemental de l'Hérault, l'Agence Régionale de Santé et l'Agence de l'Eau alertent les municipalités successives sur la baisse significative de notre ressource d'eau potable, engendrant notamment en 2016 et 2023 des portages d'eau pour alimenter notre commune.

En 2021, la commune de Cruzy accompagnée par le Département de l'Hérault (Hérault Ingénierie) a fait le choix d'une recherche d'eau dans le secteur de la Serre Pascale et du captage actuel et cela afin de limiter le coût financier des futures infrastructures.

L'étude géophysique de recherche d'eau menée par le bureau d'études ANTEA en 2024 a conduit à l'implantation d'un forage non loin du captage existant. La foration a commencé le 9 décembre 2024 et a duré quatre jours. La profondeur de l'ouvrage est de 150 mètres et l'eau a été trouvée à -135 mètres.

Durant les mois de janvier et février, le forage a été agrandi sur son diamètre et nettoyé. Ces étapes sont indispensables pour augmenter la productivité de l'ouvrage. Fin février, nous avons pu réaliser les pompages d'essais (3 phases de pompage : de développement, par paliers et de longue durée).

Afin de ne pas perturber ces essais, il nous a été conseillé de suspendre l'exploitation de notre source pendant quatre jours. Cette procédure avait été anticipée par les hydrogéologues du bureau d'études et il a donc été prévu une alimentation du château d'eau par camions citernes pendant ce temps-là.

Nous tenons à vous remercier pour votre réactivité lors de la diffusion des messages de prévention.

Les résultats de ces essais sont très positifs. Des analyses demandées par l'Agence Régionale de Santé ont été réalisées par le laboratoire CARSO et les résultats répondent à la norme attendue pour les eaux brutes destinées à la production d'eau potable.

Actuellement, des études sont en cours pour l'exploitation future du forage (pompes, filtres, raccordement au réseau, bâtiments, périmètre de protection).

Une longue procédure administrative obligatoire (DUP : Déclaration d'Utilité Publique) a été lancée. Elle est nécessaire à l'exploitation du forage. Celle-ci durera, au minimum, trois ans.

La municipalité tient à remercier vivement :

- **M. Le Sous-Préfet**, Jacques LUCBÉREILH,
- **L'Agence de l'Eau** qui finance 70% de ce projet,
- **M. Le Président du Conseil Département de l'Hérault**, Kléber MESQUIDA, pour son soutien financier à hauteur de 10% du projet mais également pour son appui technique par l'intermédiaire des hydrogéologues du service **Hérault Ingénierie** et plus précisément Mme JAKOB Lauriane et M. LIÉNART Nicolas,
- Le bureau d'études **ANTÉA**, Quentin FABREGOUL et Jérôme LACROIX
- L'entreprise **FORASUD**.

Je tiens à remercier personnellement :

- Mes adjoints ainsi que les conseillers municipaux, pour leur aide de chaque instant.
- Lionel, Armand, Maxime et Grégory, les agents techniques de la commune, qui ont assuré une veille constante (parfois tard dans la nuit), pendant toute la phase des essais.
- Le personnel du service administratif
- Le policier municipal
- Le transporteur BARTHES de Cébazan pour sa réactivité.

Concrètement, ce forage est une formidable réussite pour notre commune. Il nous est maintenant possible d'aborder la problématique de la gestion de l'eau avec plus de sérénité.

Le Maire,
Rémy AFFRE

